

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 6 mai 2024

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

### N° 2024/86

Octroi d'une subvention  
exceptionnelle à  
l'association « Légendes  
et Figurines »

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire**.

**Présents** : D. BUSELLI – F. CARBONELL – A-C. CHAFINO-BIERREN – J-B. GILIBERTI – C. HUGUES – G. LETTIG – T. MAZEL – C. MOYNAULT - C. PANDOLFI – M. PERONNET – G. RAILLON P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD – E. VIARDOT – A. ZUILI

**Procurations** : F. ARNOULD à G. VALVASON-SERODINE – R-M. BREYSSE à D. BUSELLI – R. CARTA à C. HUGUES – L. D'ALES-BOSCAUD à F. CARBONELL – J-C. LAURENS à C. PANDOLFI M. LIAUZUN à A. ZUILI – A. MUNICH à M. PERONNET – D. PETIT à T. MAZEL – G. RAYNAUD-BREMOND à P. LEANDRI

**Date de la convocation** : Mardi 30 avril 2024

**Secrétaire de Séance** : Madame Gabriella VALVASON-SERODINE

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que l'octroi de subventions et concours divers aux associations doit faire l'objet d'une délibération.

Vu la demande déposée le 15 avril 2024 par l'association « Légendes et Figurines » dont le siège est situé 24 rue Aristide Briand, 13450 Grans, afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 300 €,

Considérant la récente création de l'association « Légendes et Figurines » et de la nécessité d'aider cette association à lancer son activité dont l'objet est la découverte et la pratique de la peinture et de la sculpture sur figurine, de la création de décors, du modélisme, de jeux sur table et sur plateau ..., il convient d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association « Légendes et Figurines »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu,

- ↳ Décide d'octroyer une subvention pour projet manifestation de 300 € (trois cents euros) pour l'exercice 2024 à l'association « Légendes et Figurines »,
- ↳ Dit que les crédits relatifs à l'octroi de la subvention exceptionnelle pour un montant de 300 € (trois cents euros) sont inscrits à l'article correspondant du Budget Primitif 2024 de la Commune,
- ↳ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,  
ont signé au registre les membres présents,  
Le Maire,  
Philippe LEANDRI

  
Le secrétaire de séance,  
Gabriella VALVASON-SERODINE

